

261 25.03.14
91 D15

INVESTIVAL

SOCIETE CIVILE

CAPITAL : 24 000 000 FRANCS

SIEGE SOCIAL :

RN7 SUD QUARTIER COMBELONGE

- MALATAVERNE -

SIR : 380 765 131

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION

(article 72.1 de la loi du 24 Juillet 1966)

Joël REBOUL

EXPERT COMPTABLE
COMMISSAIRE AUX COMPTES

32 TER RUE DUCATEZ
26200 MONTELIMAR
TEL 75.51.90.96
FAX 75.52.32.15

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966, vous avez sollicité ma nomination par justice aux fins d'apprécier la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers dans le cadre de la transformation de la Société Civile "INVESTIVAL" en société anonyme.

En date du 07 Février 1994, Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Valence, m'a désigné en qualité de commissaire à la transformation et j'ai l'honneur de vous présenter ci-après mon rapport d'évaluation des biens et avantages sous-mentionnés.

Pour accomplir ma mission, j'ai eu toutes possibilités pour consulter les documents comptables et sociaux et en particuliers le bilan au 01.01.1994. Sur la forme, la présentation et le contenu des comptes, je n'ai pas de remarques à formuler - les biens sociaux sont inventoriés avec précision -

Au 01.01.1994, il ressort une situation nette de 24 000 000 francs.

Après examen de l'actif social, je suis d'avis d'apprécier à ce montant la valeur des biens le composant.

A ma connaissance il n'est consenti aucun avantage particulier.

Je vous rappelle que le présent rapport en application de l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966, est tenu à la disposition de tous les associés qui statueront sur l'évaluation des biens et l'octroi des avantages particuliers qu'ils ne peuvent réduire qu'à l'unanimité.

Fait à Montélimar le 10 Mars 1994

Joël REBOUL

**Commissaire aux comptes
inscrit**

Joël REBOUL
Commissaire aux Comptes
35 Ter. Rue Dupatéz
26200 MONTÉLIMAR
Tél. 75.51.90.96
Fax 75.52.32.11